



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitiaiana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE

PROJET DE PRODUCTIVITE ET DE RESILIENCE DES MOYENS DE SUBSISTANCE RURAUX  
RIZ PLUS

Crédit IDA-72800



**SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET  
POUR LE RECRUTEMENT D'UNE FIRME EN CHARGE DE L'ELABORATION  
ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES SCHEMAS D'AMENAGEMENT LOCAUX ET  
DES ACTIVITES DE PROTECTION DES BASSINS VERSANTS DANS LES  
REGIONS ALAOTRA MANGORO ET SOFIA**

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a reçu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le coût du Projet de Productivité et de Résilience des Moyens de Subsistance Ruraux (Riz Plus) et se propose d'utiliser une partie du financement pour effectuer des paiements autorisés au titre du contrat d'une firme en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre des schémas d'aménagement locaux et des activités de protection des bassins versants dans les régions Alaotra Mangoro et Sofia.
2. Les services de consultants (« les services ») consistent à élaborer et/ou mettre à jour les schémas d'aménagement locaux et à assurer la mise en œuvre de ces schémas. Ce dernier se focalisera sur la réalisation des activités de protection des bassins versants, essentiellement : (i) la mise en œuvre des activités de reboisement et d'agroforesterie, (ii) la mise en œuvre des actions de lutte contre l'érosion notamment la gestion durable des pâturages et la stabilisation des lavaka, (iii) la promotion de l'agroécologie à travers la capitalisation des techniques innovantes, la mise à l'échelle ainsi que la diffusion des pratiques adaptées dans les régions d'intervention .
3. La durée de la prestation est de 48 mois pour un niveau d'effort du personnel clé estimé à 450 hommes mois. Le début de la mission est prévu pour le mois de Juin 2024.
4. Les termes de référence détaillés de la mission peuvent être envoyés aux firmes intéressées qui en font la demande à l'adresse indiquée ci-dessous. La raison sociale et les coordonnées de la firme devront être clairement spécifiées dans la demande.
5. L'Unité de Gestion du Projet Riz Plus invite maintenant les firmes éligibles ("Consultants") à manifester leur intérêt à fournir les Services. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :
  - Ayant réalisé au minimum trois (3) projets d'aménagements comprenant l'élaboration des Schémas d'Aménagement à l'échelle locale, des activités de reboisement d'une superficie minimale 500 ha, au cours des 10 dernières années.
  - Ayant trois (3) expériences réussies en matière de diagnostic participatif et de mobilisation communautaire dans le domaine de l'environnement durant les 10 dernières années
  - Une expérience des Régions d'intervention du projet serait un atout.

En outre, les Consultants intéressés devront :

- Être en conformité avec les lois et règlements en vigueur, y compris les obligations fiscales, pièces justificatives à l'appui telles que carte fiscale en vigueur, carte d'identification statistique ou tout autre document en tenant lieu ;

5

- Avoir les capacités de gestion et d'organisation appropriées pour la mission.
6. Les experts clés ne seront pas évalués au stade de la présélection.
  7. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI » de juillet 2016, Edition de Septembre 2023 (« Règlement »), énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts. En outre, veuillez-vous référer aux informations spécifiques suivantes sur les conflits d'intérêts liés à cette mission, sans préjudice des autres dispositions applicables : *« Aucune entreprise engagée par l'Emprunteur pour fournir des Services de Consultants pour la préparation ou l'exécution d'un projet (ni aucune entreprise affiliée qui la contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise ultérieurement à livrer des Fournitures, réaliser des Travaux ou fournir des Services Autres que des Services de Consultants consécutifs ou directement liés auxdits Services de Consultants ».*
  8. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour renforcer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat, s'ils sont sélectionnés.
  9. Un Consultant sera sélectionné conformément à la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et sur le Coût (SFQC) énoncée dans le Règlement de Passation des Marchés.
  10. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 08 heures 30 à 16 heures 30.
  11. Les manifestations d'intérêt peuvent être déposées en version papier avec une version électronique sur CD-ROM ou envoyées par email au plus tard le **11 Janvier 2024 à 15 heures** à l'adresse ci-après :

**Madame la Coordinatrice du Projet Riz Plus**  
**Lot II Y 53 Bis, Bâtiment « FIADANANTSOA », 2ème étage, Avaratr'Antanimora**  
**101 Antananarivo – Madagascar**

Email : [rizplus.recrutement@gmail.com](mailto:rizplus.recrutement@gmail.com); Copie à : [rpmrizplus@gmail.com](mailto:rpmrizplus@gmail.com)

Référence : « *Elaboration et mise en œuvre de schémas d'aménagement locaux dans les régions Alaotra Mangoro et Sofia* »

Antananarivo, le 12 Décembre 2023



**RAZAFINDRATOANINA Vololontsoa Volatiana**  
Coordinatrice du Projet Riz Plus